

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 27 Février 2014**

L'an deux mille quatorze, le 27 Février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Date de convocation des membres : 18 Février 2014

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 18 Février 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Fabienne RANGER, 1<sup>er</sup> Adjoint - Louissette TRICHET, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Patrice VÉRITÉ, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Martine BAUDOT - Anne-Marie GERVAIS - Patrick DUVIC conseillers municipaux.

Démissionnaires : MM. Richard LERAY et Dominique LEROY

Procuration : Mr Jacques CAILLEUX - Mmes Marie-Thérèse TURCIUS - Christel LECLERC

Absent excusé : Ms Thierry FONTAINE - Daniel ABGRALL

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le 27 Février 2014 réuni sous la Présidence de Mr Patrice VÉRITÉ, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Mme CATIN.  
Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL**

**Commune de fontevraud l'Abbaye**

RECETTES	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes nettes	511 147,70 €	969 581,65 €	1 480 729,35 €
Dépenses nettes	-919 340,67 €	-837 204,89 €	-1 756 545,56 €

**Résultat de l'exercice**

<b>Excédent</b>		<b>132 376,76 €</b>		
<b>Déficit</b>	<b>-408 192,97 €</b>		<b>-275 816,21 €</b>	
	Résultat clôture	Part affectée	RESULTAT	RESULTAT
	exercice 2012	Investis. 2013	Exercice 2013	Clôture 2013
Investissement	200 526,35 €		<b>-408 192,97 €</b>	-207 666,62 €
Fonctionnement	184 892,73 €	112 182,65 €	<b>132 376,76 €</b>	205 086,84 €
				<b>-2 579,78 €</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Reconnaît que toutes les écritures sont justifiées

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013** **COMMUNE DE FONTEVRAUD L ABBAYE**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les écritures sont justifiées,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2013 au 31/12/2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DES RESULTATS** **COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs :

A/ Excédent + Déficit -

Au titre de l'exercice

arrêté :

B/ Excédent + Déficit -

SOIT UN RESULTAT A AFFECTER

C/ = A+B

	EUROS
A/ Excédent + Déficit -	112 182,65 €
B/ Excédent + Déficit -	132 376,76 €
<b>SOIT UN RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>205 086,84 €</b>

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (1068) prévu au budget de l'exercice arrêté est de

205 086,84 €
--------------

**REPORT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (ligne 001)**

Hors Restes à réaliser	- 207 666,62 €
Solde des restes à réaliser en investissement	
E/ Excédent + Déficit -	- 119 149,00 €
Besoins à couvrir D+E	- 326 815,62 €
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Décide d'affecter à la section d'investissement au 106.8 :	<b>205 086,84 €</b>
Le solde négatif est reporté en dépenses d'investissement (001) pour	- <b>207 666,62 €</b>

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Approuve le Budget Primitif 2013 tel qu'il suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses 927 838 €  
Recettes 927 838 €

**Section d'Investissement**

Dépenses 1 037 057 €  
Recettes 1 037 057 €

**VOTE DES 3 TAXES LOCALES, TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2014 ;

- Après en avoir délibéré,
- Vote les 3 taxes d'imposition :

Taxe d'habitation	10.82 %
Taxe foncier Bâti	17.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	33.34 %

**SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2014 ;

- Après en avoir délibéré,
- Vote les subventions communales comme suit :

<b>SUBVENTIONS COMMUNALES</b>		<b>2014</b>		
657362	Centre Communal d'Action Sociale	1 800,00 €		
6574	ASS ADMR LES TUFFEAUX	1 500,00 €		1
	ASS ANIM ALIENOR M DE R	100,00 €		2
	ASS BIBLIOTHEQUE ARBRISSEL	1 550,00 €		3
	ASS PREVENTION ROUTIERE M et L	100,00 €		4
	ASS SAUVEGARDE PATRIMOINE	150,00 €		5
	ASS VELO SPORT SAUMUR CH REG VTT	100,00 €		6
	ASS. SOC CHASSE FONTEVRAUD	155,00 €		7
	ASS.AMICALE ECOLES	900,00 €		8
	ASS.AMICALE POMPIERS	1 000,00 €		9
	ASS.ANC COMBATTANTS	200,00 €		10
	ASS.CLUB ALIENOR	300,00 €		11
	ASS.SPORTIVE DE LA COTE FOOT	400,00 €		12
	ASS.ENT COMM SPORT FONTEV MONTSOR	400,00 €		13
	ASS.GENETS ANJOU	200,00 €		14
	ASS HAPPY GOSPEL	300,00 €		15
	BOUGEONS A FONTEVRAUD	500,00 €		16
	ASS DEP PROTECTION CIVILE	100,00 €		17
	ASS DEP RESTOS DU CŒUR	300,00 €		18
	LIGUE CANCER ANGERS	300,00 €		19
	Conseil Architecture Urbanisme Environnt	142,00 €		20
	FONDATION PATRIMOINE	100,00 €		21
	BTP CFA Maine et Loire	35,00 €		22
	MAISON FAMILIALE CHAMPIGNE	35,00 €		23
	MAISON FAMILIALE LA ROUSSELIERE	35,00 €		24
	MAIS FAM RIFFAUDIERE DOUE	70,00 €		25
	Chambre des métiers Rennes	52,00 €		26
	Total subvention associations	9 024,00 €		27
6574	ASSOC FAMILLES RURALES TOTAL	20 970,00 €	18 840,00 €	
	1ER TRIM 2014		4 710,00 €	28
	2 EME TRIM 2014		4 710,00 €	29
	3 EME TRIM 2014		4 710,00 €	30
	4 EME TRIM 2014		4 710,00 €	31
	CLSH VACANCES ET COMPLT		2 130,00 €	32
	En attente d'attribution	6,00 €		
6574	TOTAL	30 000,00 €		

**PRIMES DE FIN D'ANNÉE PERSONNEL COMMUNAL**

La délibération du 1<sup>er</sup> Janvier 1983 concernant le versement de la prime de fin d'année au personnel communal stipule que celle-ci fera, chaque année, l'objet d'une mention de reconduction, à l'occasion du vote du budget.

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2014 ;

- Après en avoir délibéré,
- ▶ **Reconduit** la délibération du 1<sup>er</sup> Janvier 1893 pour une prime d'un montant de 535€ sur 1 820 heures travaillées, et au prorata pour les emplois à temps non complet avec addition des heures complémentaires.